

CONSEIL REGIONAL

9, 10 et 11 février 2017

DELIBERATION

**Contrats de partenariat Europe/Région/Pays :
répartition des enveloppes régionales 2017-2020**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le jeudi 9 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents

Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT (à partir de 18h30), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h45), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 19h05), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 16h15), Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT (jusqu'à 15h05), Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER (jusqu'à 18h45), Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 18h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (de 17h35 à 19h15), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 20h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD (jusqu'à 18h30), Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI,

Avait donné pouvoir :

Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Madame Georgette BREARD à partir de 14h30 jusqu'à 18h30), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 17h45), Madame Claire GUINEMER, (pouvoir donné à Monsieur David ROBO à partir de 19h05) Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 16h15), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir

donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS de 14h30 à 18h, puis à Monsieur Bruno Quivillic à partir de 18h), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD à partir de 15h05), Monsieur Christian LECHEVALIER (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 18h45), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 18h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID de 14h30 à 17h35 puis à 19h15), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER à partir de 20h), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD), Monsieur Hervé UTARD (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL à partir de 18h30)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport budgétaire 2017 au titre du programme 101 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 30 janvier 2017 ;

Après avoir pris connaissance des avis de la commission Aménagement du territoire du 2 février 2017 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après en avoir délibéré ;

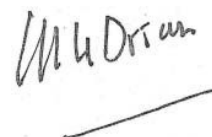
DECIDE

(Le groupe Front national et le groupe Droite, Centre et Régionalistes votent contre)

- d'**APPROUVER** la répartition des enveloppes garanties à chaque territoire pour la période 2017-2020 telle qu'elle découle des critères présentés et figurant en annexe ;

- de **PRENDRE ACTE** de la répartition des reliquats des enveloppes 2014-2016 calculés sur la base des orientations adoptées en décembre 2016.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian

ERRATUM

relatif au rapport du Président :

« **Programme 101 : Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés** »

Objet de la rectification :

Les rectifications portent sur les annexes de ce rapport (contrats de partenariat Europe / Région / Pays : répartition des enveloppes régionales 2017-2020).

Elles sont de deux ordres :

D'une part, une erreur technique a conduit à un calcul erroné de l'indice capacité des territoires, l'une des composantes de l'indice de péréquation de la dotation « priorités partagées de développement », et l'indice de péréquation de la dotation ingénierie.

Cette erreur concerne la donnée « potentiel financier agrégé élargi aux dotations et fonds de péréquation par habitant ». En effet, dans les documents transmis, le ratio par habitant n'a pas été calculé selon la même source de comptabilisation que celle utilisée en 2014.

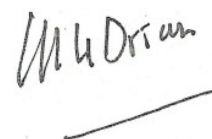
En 2014, la donnée avait été calculée sur la base de la population retenue pour la DGF (dotation globale de fonctionnement) (*population totale au sens INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane*) alors que dans les documents qui vous ont été transmis, seule la population INSEE a été utilisée.

Dans un souci d'homogénéité et de cohérence, il est proposé de reprendre la même base qu'en 2014. Aussi, dans ce cadre, les données ont été recalculées. Cette modification a des impacts sur l'ensemble des dotations ingénierie et des dotations priorités partagées de développement 2017-2020.

D'autre part, suite à une erreur technique, la part de l'enveloppe 2014-2016 du pays de Vitré Porte de Bretagne correspondant au solde de l'enveloppe numérique de l'ancien contrat (soit 84 552 €) a été omise dans le calcul de la programmation 2014-2016 et des reliquats restant à mobiliser sur 2017-2020. La dotation mobilisable sur la période 2017-2020 pour ce territoire est donc supérieure de 84 552 €.

Il vous est proposé de procéder à ces rectifications qui induisent une modification de tous les éléments figurant dans l'annexe, à l'exception des cartes relatives à l'IDH-B et à l'indice synthétique « dynamisme » ainsi que des éléments portant sur la dotation régionale dédiée au renouvellement urbain.

Le Président



Jean-Yves Le Drian

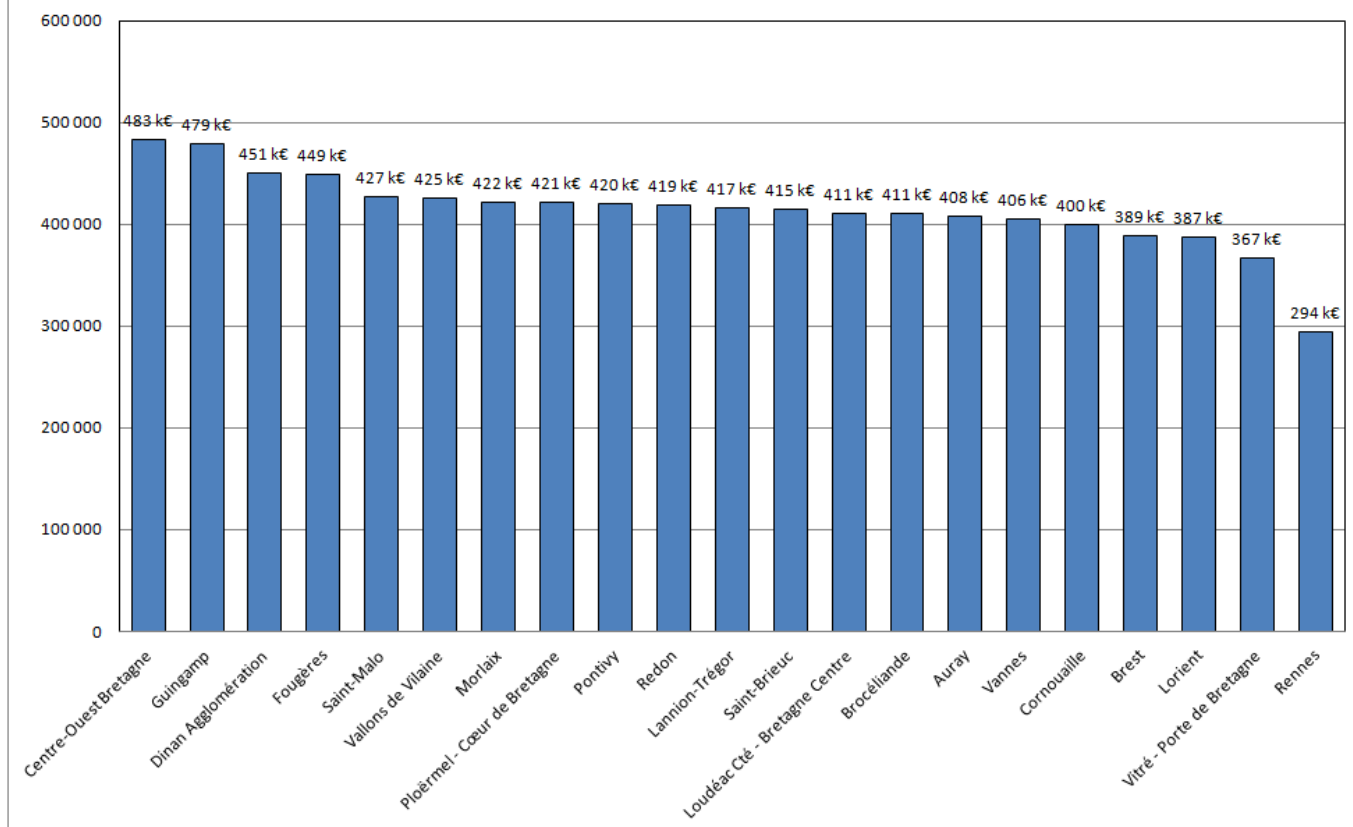
Contrats de partenariat Europe/Région/Pays : répartition des enveloppes régionales 2017-2020

I – Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires

Dotation Ingénierie des pays

Pays <i>Périmètre 2017</i>	Indice « Capacité »	Composantes de la Dotation Ingénierie 2017-2020		Dotation Ingénierie 2017-2020	Dotation Ingénierie annuelle 2017-2020 indicative
		Part forfaitaire de 50 000 € /an	Part Dotation péréquée		
Auray	0,388	200 000 €	208 210 €	408 210 €	102 052 €
Brest	0,446	200 000 €	188 572 €	388 572 €	97 143 €
Brocéliande	0,381	200 000 €	210 643 €	410 643 €	102 661 €
Loudéac Cté - Bretagne Centre	0,380	200 000 €	210 902 €	410 902 €	102 725 €
Centre-Ouest Bretagne	0,169	200 000 €	282 943 €	482 943 €	120 736 €
Cornouaille	0,413	200 000 €	199 709 €	399 709 €	99 927 €
Dinan Agglomération	0,263	200 000 €	250 650 €	450 650 €	112 662 €
Fougères	0,268	200 000 €	248 994 €	448 994 €	112 248 €
Guingamp	0,180	200 000 €	279 178 €	479 178 €	119 795 €
Lorient	0,450	200 000 €	187 170 €	387 170 €	96 792 €
Morlaix	0,347	200 000 €	222 157 €	422 157 €	105 539 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	0,349	200 000 €	221 426 €	421 426 €	105 357 €
Pontivy	0,354	200 000 €	219 952 €	419 952 €	104 988 €
Redon	0,356	200 000 €	219 321 €	419 321 €	104 830 €
Rennes	0,724	200 000 €	94 015 €	294 015 €	73 504 €
Saint-Brieuc	0,369	200 000 €	214 783 €	414 783 €	103 696 €
Saint-Malo	0,334	200 000 €	226 763 €	426 763 €	106 691 €
Lannion-Trégor	0,364	200 000 €	216 518 €	416 518 €	104 130 €
Vallons de Vilaine	0,337	200 000 €	225 480 €	425 480 €	106 370 €
Vannes	0,396	200 000 €	205 577 €	405 577 €	101 394 €
Vitré - Porte de Bretagne	0,509	200 000 €	167 036 €	367 036 €	91 759 €
Ensemble des Pays de Bretagne		4 200 000 €	4 500 000 €	8 700 000 €	2 175 000 €

Dotation Ingénierie 2017-2020



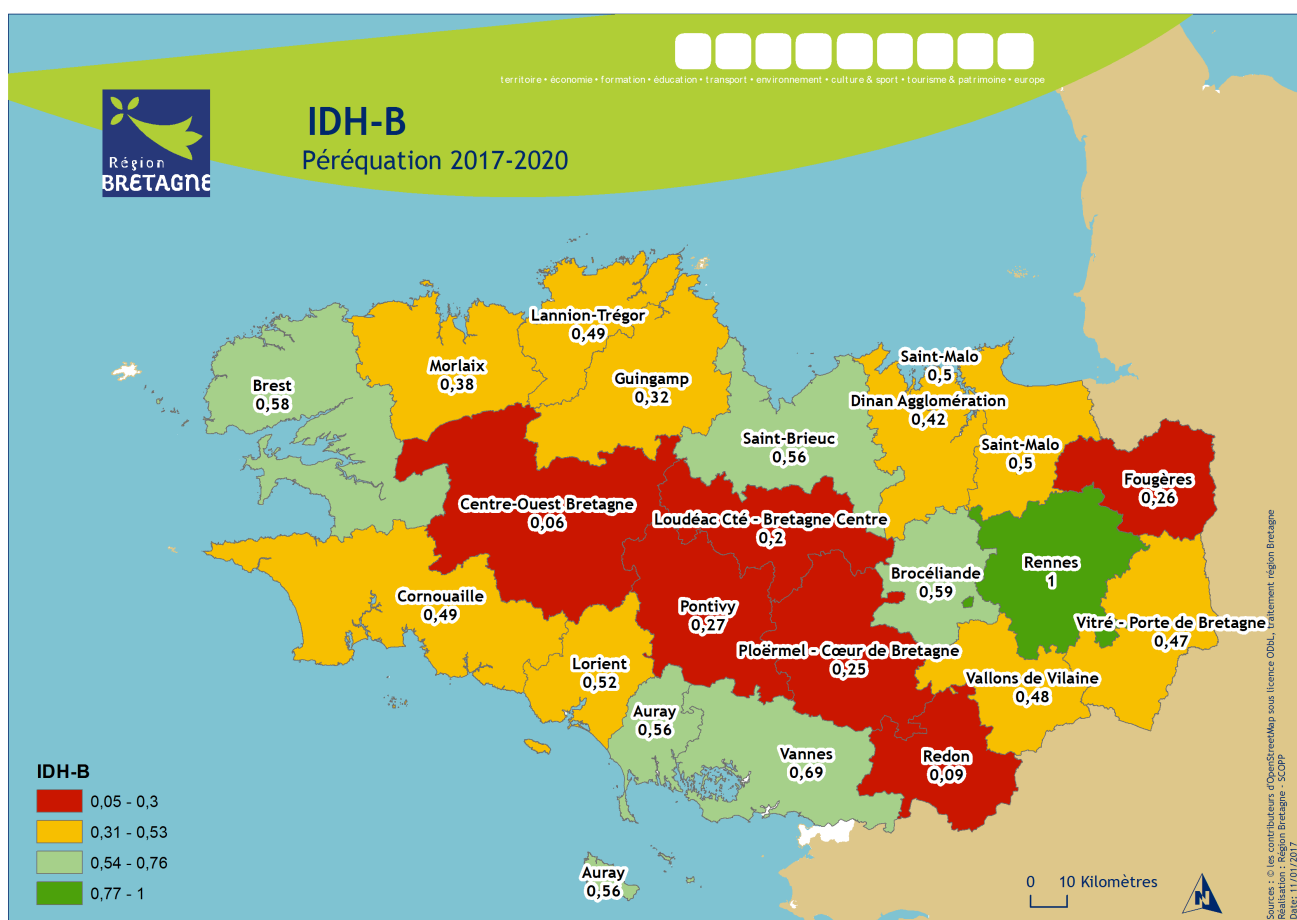
Dotation « Priorités partagées de développement » 2017-2020

Chaque indice ci-après est composé de trois indicateurs pesant le même poids et est obtenu en appliquant la moyenne arithmétique de ces indicateurs.

Lorsqu'un pays a une valeur égale à 0, cela signifie qu'il connaît la situation la moins favorable des 21 pays bretons. A l'inverse, lorsqu'un pays a une valeur égale à 1, cela signifie qu'il se situe dans la situation la plus favorable de Bretagne.

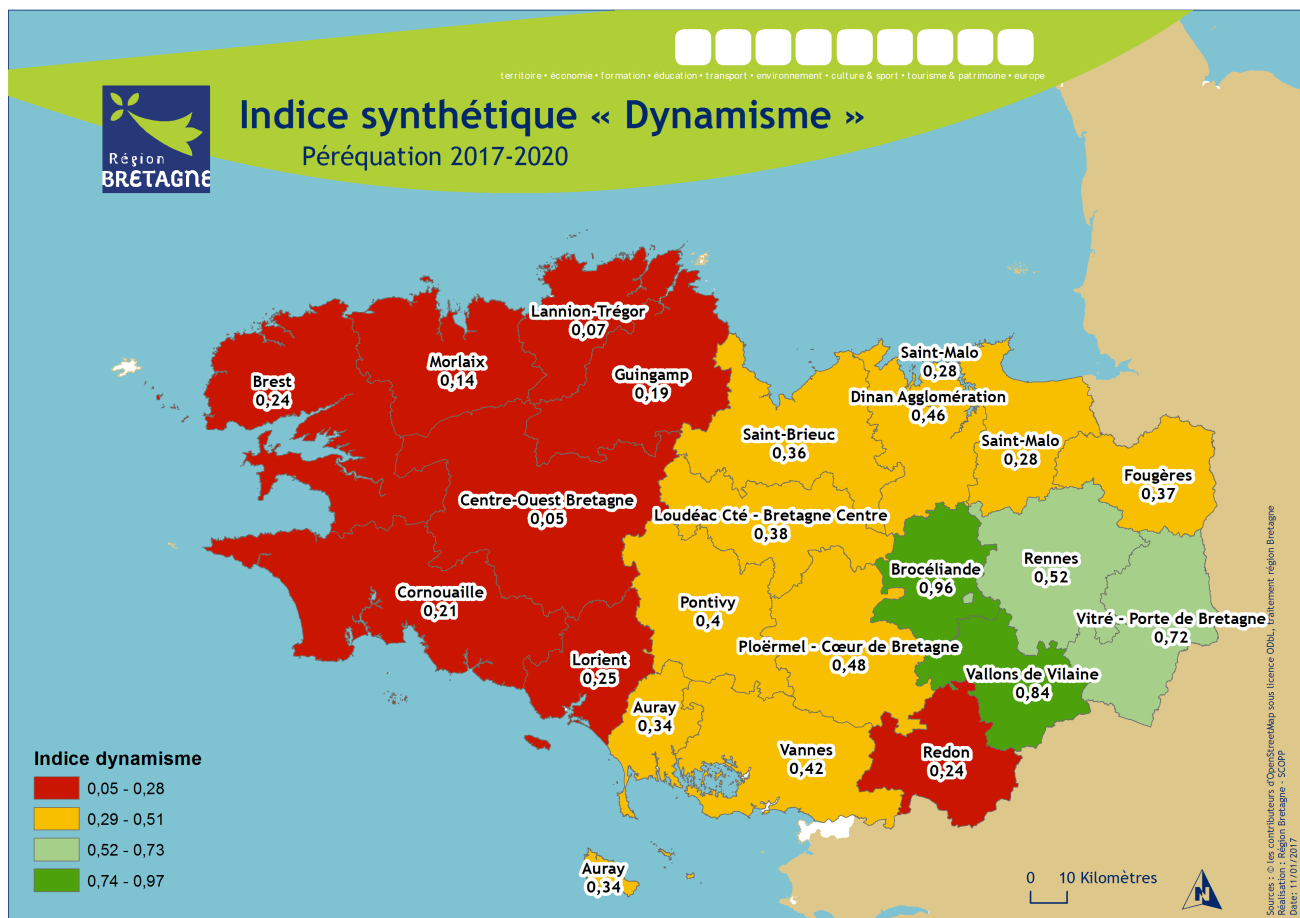
L'Indice de Développement Humain (IDH) est calculé sur la base de 3 indicateurs construits à partir :

- du revenu fiscal médian par unité de consommation (données INSEE 2012)
- du niveau de diplôme de la population non scolarisées de 15 ans et plus (données INSEE-RP 2012)
- de l'indice de mortalité générale (données ORS 2008-2012)



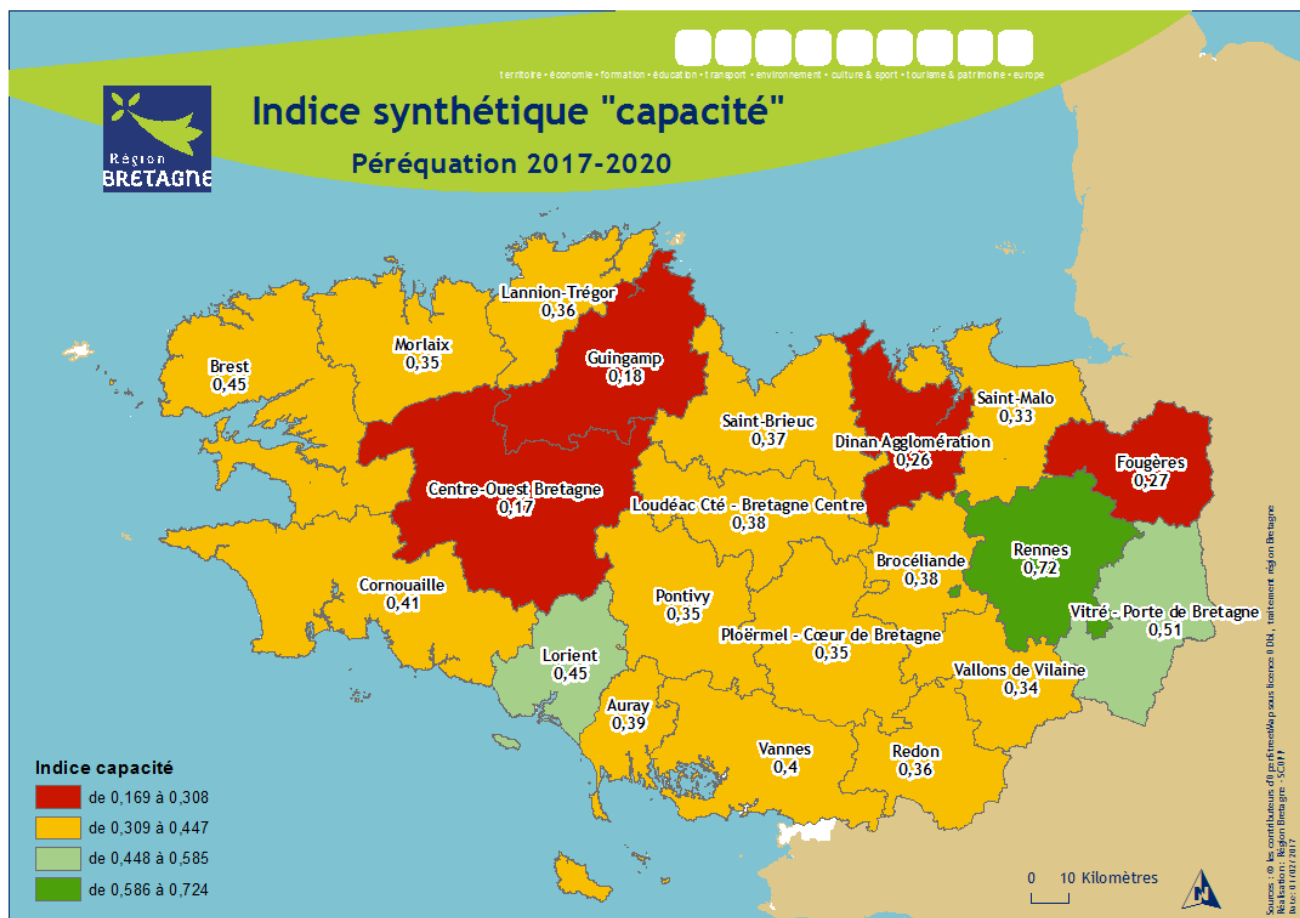
L'indice de « **Dynamisme des territoires** » est calculé sur la base de trois indicateurs construits à partir :

- de l'évolution annuelle de la population entre 2008 et 2013 (données INSEE – RP 2008 et 2013)
- de l'évolution annuelle de l'emploi au lieu de travail entre 2008 et 2013 (données INSEE – RP 2008 et 2013)
- du poids du chômage (données INSEE-RP 2013)



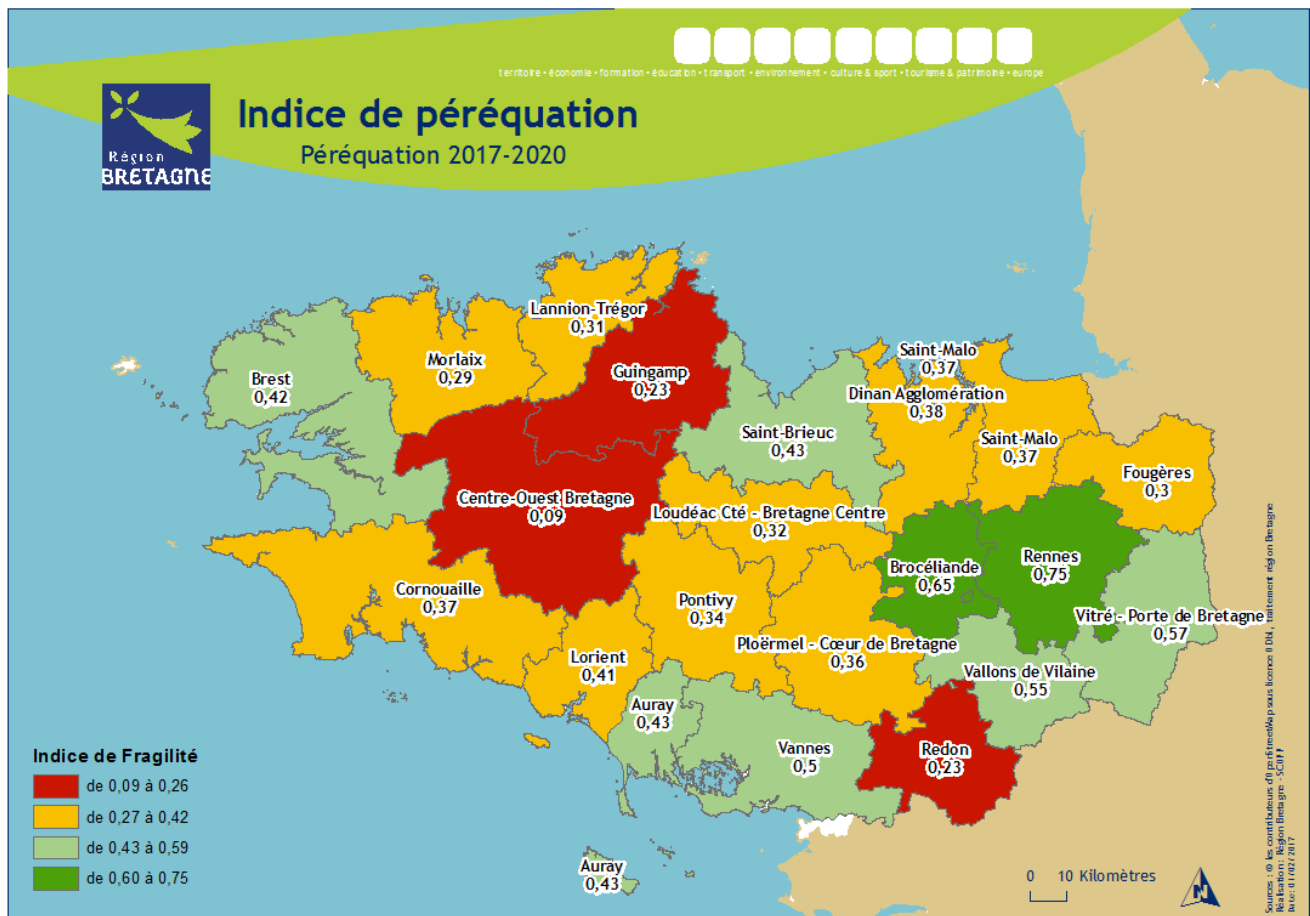
L'indice « **Capacité d'intervention des collectivités** » est calculé sur la base de 3 indicateurs construits à partir :

- du Potentiel financier agrégé élargi aux dotations et fonds de péréquation par habitant/DGF (données RCF-2015)
- de la densité de population (INSEE-RP2013)
- de la part de la population couverte par les minima sociaux (données INSEE-RP2012 et filosofi-2012)



Indice de péréquation des 21 pays

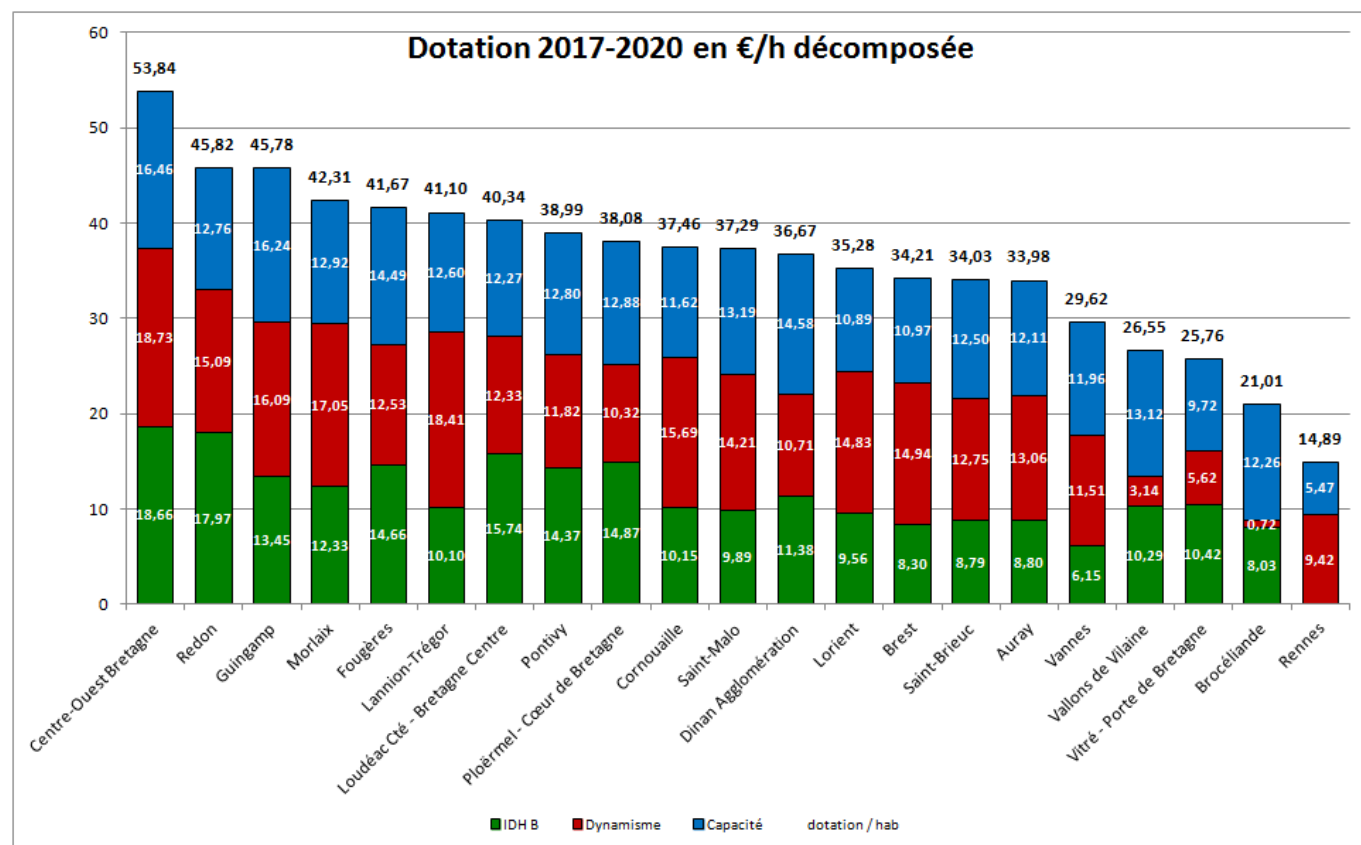
Pays <i>Périmètre 2017</i>	IDH-B	Dynamisme	Capacité	Indice de péréquation	rang
Auray	0,555	0,340	0,388	0,428	6
Brest	0,581	0,245	0,446	0,424	8
Brocéliande	0,594	0,963	0,381	0,646	2
Loudéac Cté - Bretagne Centre	0,205	0,377	0,380	0,321	15
Centre-Ouest Bretagne	0,058	0,054	0,169	0,093	21
Cornouaille	0,487	0,208	0,413	0,369	12
Dinan Agglomération	0,425	0,459	0,263	0,383	10
Fougères	0,260	0,367	0,268	0,298	17
Guingamp	0,321	0,187	0,180	0,229	19
Lorient	0,517	0,251	0,450	0,406	9
Morlaix	0,377	0,139	0,347	0,288	18
Ploërmel - Cœur de Bretagne	0,249	0,479	0,349	0,359	13
Pontivy	0,274	0,403	0,354	0,344	14
Redon	0,093	0,238	0,356	0,229	20
Rennes	1,000	0,524	0,724	0,749	1
Saint-Brieuc	0,556	0,356	0,369	0,427	7
Saint-Malo	0,500	0,282	0,334	0,372	11
Lannion-Trégor	0,490	0,070	0,364	0,308	16
Vallons de Vilaine	0,480	0,841	0,337	0,553	4
Vannes	0,689	0,419	0,396	0,501	5
Vitré - Porte de Bretagne	0,474	0,716	0,509	0,566	3



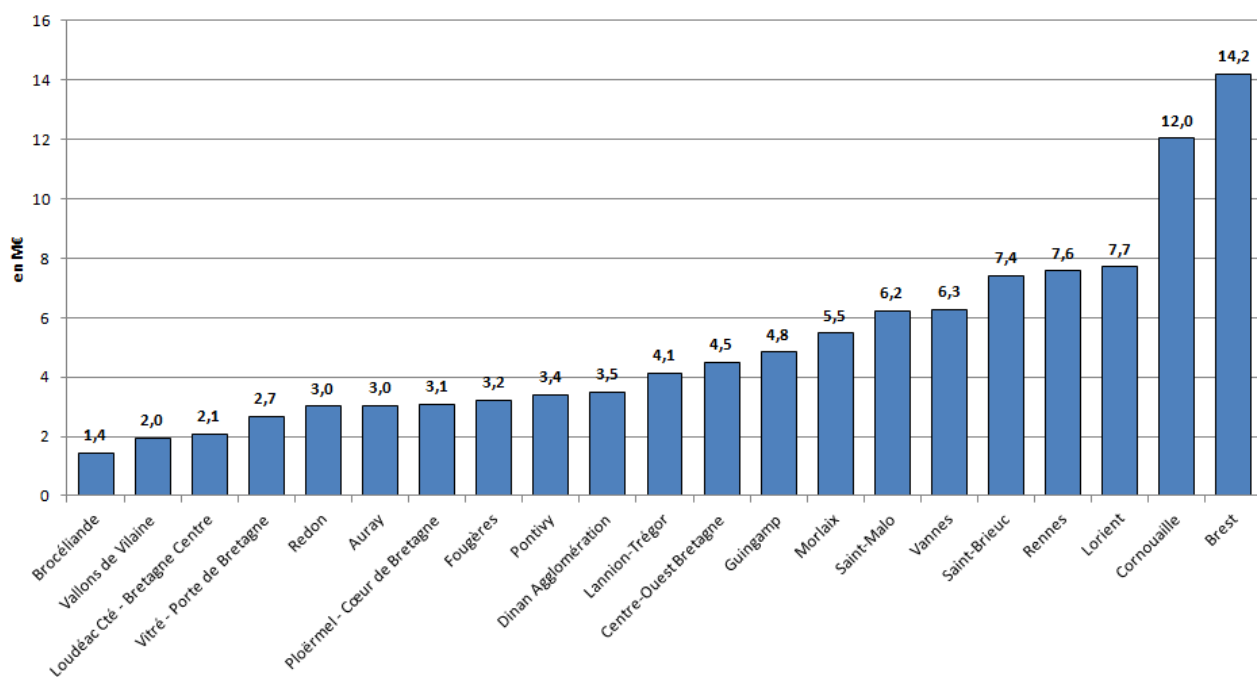
Les pays ont un indice de péréquation compris entre 0,093 (pour le pays du Centre Ouest Bretagne) et 0,749 (pour le pays de Rennes). Plus ce chiffre est proche de zéro, plus le pays est en situation de fragilité tandis que plus il se rapproche de 1, plus le territoire est en « bonne santé ». Ainsi plus l'indice de péréquation sera faible, plus la dotation par habitant garantie au Pays sera élevée.

Répartition de l'enveloppe 2017-2020 dédiée aux « priorités partagées de développement » pour les années 2017 à 2020 (par ordre décroissant de dotation par habitant).

Pays Périmètre 2017	Indice de péréquation	Pop INSEE 2013	Dot °/h	Nouvelle Dotation péréquée 2017-2020
Centre-Ouest Bretagne	0,093	83 487	53,84 €	4 495 316 €
Redon	0,229	65 761	45,82 €	3 013 275 €
Guingamp	0,229	105 562	45,78 €	4 833 048 €
Morlaix	0,288	129 513	42,31 €	5 479 763 €
Fougères	0,298	76 951	41,67 €	3 206 881 €
Lannion-Trégor	0,308	100 096	41,10 €	4 114 406 €
Loudéac Cté - Bretagne Centre	0,321	51 868	40,34 €	2 092 541 €
Pontivy	0,344	87 316	38,99 €	3 404 125 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	0,359	81 149	38,08 €	3 090 164 €
Cornouaille	0,369	321 581	37,46 €	12 045 504 €
Saint-Malo	0,372	167 015	37,29 €	6 228 595 €
Dinan Agglomération	0,383	94 986	36,67 €	3 483 326 €
Lorient	0,406	218 581	35,28 €	7 710 469 €
Brest	0,424	415 182	34,21 €	14 204 366 €
Saint-Brieuc	0,427	217 652	34,03 €	7 407 446 €
Auray	0,428	89 719	33,98 €	3 048 259 €
Vannes	0,501	212 223	29,62 €	6 286 865 €
Vallons de Vilaine	0,553	73 492	26,55 €	1 951 378 €
Vitré - Porte de Bretagne	0,566	104 275	25,76 €	2 686 493 €
Brocéliande	0,646	67 856	21,01 €	1 425 955 €
Rennes	0,749	508 761	14,89 €	7 576 940 €
Ensemble des Pays de Bretagne		3 273 026	32,93 €	107 785 115 €



Répartition de la nouvelle dotation 2017-2020 "Priorités partagées de développement"



Ventilation des reliquats de la période 2014-2016

Les taux de programmation (sollicitations de subvention validées par les Comités uniques de programmation) ont été arrêtés au 31 décembre 2016, permettant d'identifier les reliquats disponibles sur les périmètres territoriaux au 31/12/2016.

Mobilisation de la dotation garantie aux Pays pour la Convention « priorités partagées de développement » pour les années 2014 à 2016 en Comité unique de programmation au 31/12/2016

Pays <i>Périmètre 2016</i>	Population INSEE 2013 ¹	Mobilisation des crédits en CUP	Taux de programmation en CUP	Solde (reliquat avant reventilation)	Solde en €/hab
Auray	89 719	1 354 782 €	50,47%	1 329 698 €	14,82 €
Brest	393 273	6 445 826 €	50,18%	6 398 849 €	16,27 €
Brocéliande	67 856	943 626 €	62,15%	574 619 €	8,47 €
Centre Bretagne	49 790	1 982 869 €	93,72%	132 961 €	2,67 €
Centre-Ouest Bretagne	96 639	2 673 993 €	51,55%	2 513 618 €	26,01 €
Cornouaille	336 474	8 917 560 €	63,37%	5 154 081 €	15,32 €
Dinan	110 193	3 834 082 €	92,09%	329 537 €	2,99 €
Fougères	85 452	3 280 688 €	95,32%	160 913 €	1,88 €
Guingamp	99 426	3 165 646 €	89,44%	373 719 €	3,76 €
Lorient	218 581	6 816 599 €	85,21%	1 183 569 €	5,41 €
Morlaix	129 513	3 990 239 €	76,75%	1 208 787 €	9,33 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	71 231	2 019 123 €	80,79%	480 109 €	6,74 €
Pontivy	89 394	1 688 169 €	50,27%	1 670 308 €	18,68 €
Redon-Bretagne Sud	81 183	2 648 674 €	90,96%	263 136 €	3,24 €
Rennes	500 260	6 179 650 €	87,34%	895 763 €	1,79 €
Saint-Brieuc	203 144	4 212 651 €	65,53%	2 215 671 €	10,91 €
Saint-Malo	166 316	4 033 258 €	70,91%	1 654 425 €	9,95 €
Trégor-Goëlo	100 096	3 299 718 €	69,87%	1 422 766 €	14,21 €
Vallons de Vilaine	67 988	1 169 096 €	75,62%	376 865 €	5,54 €
Vannes	212 223	3 680 942 €	66,90%	1 820 942 €	8,58 €
Vitré - Porte de Bretagne	104 275	1 932 576 €	68,79%	876 671 €	8,41 €
Ensemble des Pays de Bretagne	3 273 026	74 269 767 €	70,53%	31 037 007 €	9,48 €

Comme approuvé en décembre 2016, ces reliquats, pour les pays touchés par des modifications de leurs périmètres en 2017, font l'objet d'une reventilation liée au poids démographique des territoires restants et partants. Le tableau suivant fait état des propositions de reventilation de la Région. Toutefois, cette ventilation pourra être différente si un accord local en ce sens est proposé entre les pays entre lesquels ces mouvements s'opèrent.

¹ Population 2013 correspondant aux périmètres de pays 2014-2016

Proposition de reventilation des reliquats sur la base des périmètres des pays en janvier 2017

Pays <i>Périmètre 2017</i>	Population INSEE 2013 ²	Solde 2014-2016 mobilisable pour la période 2017-2020 ³
Auray	89 719	1 329 698 €
Brest	415 182	6 809 468 €
Brocéliande	67 856	574 619 €
Loudéac Cté - Bretagne Centre	51 868	171 788 €
Centre-Ouest Bretagne	83 487	2 171 529 €
Cornouaille	321 581	4 925 952 €
Dinan Agglomération	94 986	284 060 €
Fougères	76 951	144 876 €
Guingamp	105 562	533 318 €
Lorient	218 581	1 183 569 €
Morlaix	129 513	1 208 787 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	81 149	512 255 €
Pontivy	87 316	1 631 481 €
Redon	65 761	213 149 €
Rennes	508 761	911 800 €
Saint-Brieuc	217 652	2 259 058 €
Saint-Malo	167 015	1 656 516 €
Lannion-Trégor	100 096	1 422 766 €
Vallons de Vilaine	73 492	394 705 €
Vannes	212 223	1 820 942 €
Vitré - Porte de Bretagne	104 275	876 671 €
Ensemble des Pays de Bretagne	3 273 026	31 037 007 €

2-Population 2013 correspondant aux périmètres de contractualisation 2017

3-Montant calculé sur la base du solde par habitant : exemples

- Solde pays de Guingamp (périmètre 2017) = 6 136 habitants venant du Centre Ouest Bretagne (périmètre 2016) avec 26,01 €/habitant + 99 426 habitants venant du pays de Guingamp (périmètre 2016) avec 3,76 €/habitants
- Solde pays de Rennes (périmètre 2017) = 8 805 habitants venant du pays de Fougères (périmètre 2016) avec 1,88 €/habitant + 499 956 habitants venant du pays de Rennes (périmètre 2016) avec 1,79 €/habitant

Dotation mobilisable sur la période 2017-2020 (nouvelle enveloppe + reliquats reventilés)

Pays <i>Périmètre 2017</i>	Dotation « Priorités partagées de développement » 2017-2020 ⁴	Cibles de répartition de la dotation « Priorités partagées de développement »	
		Axes « Priorités de développement » et « Rééquilibrage territorial » (80% au moins)	Axe « Services collectifs essentiels » (20% au plus)
Auray	4 377 957 €	3 502 366 €	875 591 €
Brest	21 013 834 €	16 811 067 €	4 202 767 €
Brocéliande	2 000 574 €	1 600 459 €	400 115 €
Loudéac Cté - Bretagne Centre	2 264 329 €	1 811 463 €	452 866 €
Centre-Ouest Bretagne	6 666 845 €	5 333 476 €	1 333 369 €
Cornouaille	16 971 456 €	13 577 165 €	3 394 291 €
Dinan Agglomération	3 767 386 €	3 013 909 €	753 477 €
Fougères	3 351 757 €	2 681 406 €	670 351 €
Guingamp	5 366 366 €	4 293 093 €	1 073 273 €
Lorient	8 894 038 €	7 115 230 €	1 778 808 €
Morlaix	6 688 550 €	5 350 840 €	1 337 710 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	3 602 419 €	2 881 935 €	720 484 €
Pontivy	5 035 606 €	4 028 485 €	1 007 121 €
Redon	3 226 424 €	2 581 139 €	645 285 €
Rennes	8 488 740 €	6 790 992 €	1 697 748 €
Saint-Brieuc	9 666 504 €	7 733 203 €	1 933 301 €
Saint-Malo	7 885 111 €	6 309 089 €	1 577 022 €
Lannion-Trégor	5 537 172 €	4 429 738 €	1 107 434 €
Vallons de Vilaine	2 346 083 €	1 876 866 €	469 217 €
Vannes	8 107 807 €	6 486 246 €	1 621 561 €
Vitré - Porte de Bretagne	3 563 164 €	2 850 531 €	712 633 €
Ensemble des Pays de Bretagne	138 822 122 €	111 058 698 €	27 764 424 €

⁴- Dotation 2017-2020 constituée de la « Nouvelle Dotation 2017-2020 » péréquée et du solde 2014-2016 au 31/12/2016 au regard des périmètres 2017 des territoires de contractualisation

Dotation mobilisable en 2017 par anticipation de la révision

Pays <i>Périmètre 2017</i>	Dotation « Priorités partagées de développement » 2017- 2020 ⁵ Mobilisable avant la révision	Cibles de répartition de la dotation « Priorités partagées de développement »	
		Axes « Priorités de développement » et « Rééquilibrage territorial » (80% au moins)	Axe « Services collectifs essentiels » (20% au plus)
Auray	2 091 763 €	1 673 410 €	418 353 €
Brest	10 360 559 €	8 288 447 €	2 072 112 €
Brocéliande	931 108 €	744 886 €	186 222 €
Loudéac Cté - Bretagne Centre	694 923 €	555 938 €	138 985 €
Centre-Ouest Bretagne	3 295 358 €	2 636 286 €	659 072 €
Cornouaille	7 937 327 €	6 349 862 €	1 587 465 €
Dinan Agglomération	1 154 891 €	923 913 €	230 978 €
Fougères	946 597 €	757 278 €	189 319 €
Guingamp	1 741 581 €	1 393 265 €	348 316 €
Lorient	3 111 186 €	2 488 949 €	622 237 €
Morlaix	2 578 728 €	2 062 982 €	515 746 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	1 284 797 €	1 027 838 €	256 959 €
Pontivy	2 482 512 €	1 986 010 €	496 502 €
Redon	966 468 €	773 174 €	193 294 €
Rennes	2 806 034 €	2 244 827 €	561 207 €
Saint-Brieuc	4 110 919 €	3 288 735 €	822 184 €
Saint-Malo	3 213 664 €	2 570 931 €	642 733 €
Lannion-Trégor	2 451 368 €	1 961 094 €	490 274 €
Vallons de Vilaine	882 549 €	706 039 €	176 510 €
Vannes	3 392 658 €	2 714 126 €	678 532 €
Vitré - Porte de Bretagne	1 548 294 €	1 238 635 €	309 659 €
Ensemble des Pays de Bretagne	57 983 284 €	46 386 625 €	11 596 659 €

⁵ Ce montant correspond au solde 2014-2016 mobilisable sur la période 2017-2020 et 1/4 de la « Nouvelle dotation 2017-2020 péréquée »

Dotation régionale dédiée au renouvellement urbain 2017-2020

III – Accompagner les nouveaux défis

L'enveloppe de 14 millions d'euros destinée aux 12 quartiers politiques de la ville bretons a été répartie en fonction du niveau de fragilité des habitant.e.s de chacun des quartiers.

Ce niveau de fragilité a été caractérisé à partir de quatre dimensions complémentaires mesurant la précarité des populations :

- le *taux de pauvreté dans les quartiers*. À ce titre, il est proposé de retenir la proportion d'habitant.e.s dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, c'est à dire, inférieur à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine ;
- les *inégalités et écarts de revenu* entre les habitant.e.s du quartier et ceux de la commune afin d'aider davantage les quartiers qui « décrocheraient » de leur environnement proche. Pour cela, la Région se basera sur le ratio entre le revenu médian du quartier et le revenu médian de l'ensemble de la commune ;
- le niveau de *dépendance des populations aux prestations sociales*. Ainsi, sera prise en compte la part de la population dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales (Allocations familiales, Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), Aide Personnelle au Logement (APL), l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), le Revenu de solidarité active (RSA), etc.)
- la fragilité socio-économique de la population en tenant compte de la *proportion des demandeur.euse.s d'emploi depuis 1 an ou plus sur le quartier*.

La combinaison de ces quatre indicateurs a permis de déterminer un indice de fragilité. Cet indice, rapporté à la population a déterminé les enveloppes destinées à chacun des 12 quartiers.

Sources : pour la population des quartiers : INSEE, 2013. Pour les quatre indicateurs nécessaires au calcul de l'indice de fragilité : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal , Pole emploi – 2012

Définition complémentaire :

l'Unité de consommation est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). En effet, lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

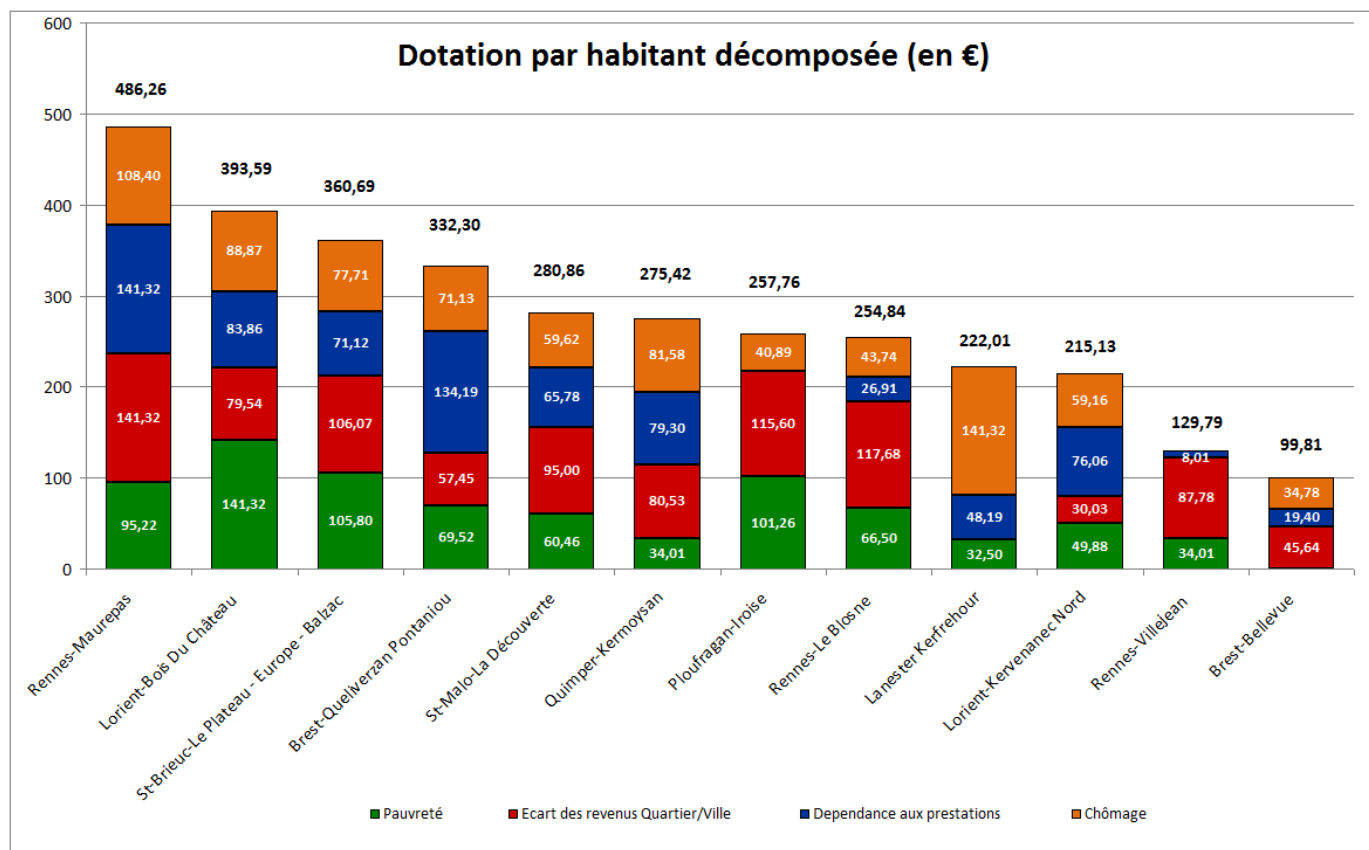
- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Quartier	Taux de bas revenus déclarés au seuil de 60% du revenu déclaré par UC médian (France Métropolitaine)	Rapport entre le revenu déclaré par UC médian du Quartier et le revenu déclaré par UC médian de la Ville	Part d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales au regard de la population du quartier	Part des chômeurs de plus d'un an au regard de la population du quartier
Brest-Bellevue	51,80%	72,00%	6,58%	5,98%
Brest-Queliverzan Pontaniou	61,00%	70,73%	11,71%	7,36%
Lanester-Kerfrehour	56,10%	76,91%	7,87%	10,02%
Lorient-Bois Du Château	70,50%	68,35%	9,46%	8,03%
Lorient-Kervenane Nord	58,40%	73,68%	9,11%	6,90%
Quimper-Kermoisan	56,30%	68,25%	9,26%	7,75%
Rennes-Le Blosne	60,60%	64,25%	6,91%	6,32%
Rennes-Maurepas	64,40%	61,71%	12,03%	8,77%
Rennes-Villejean	56,30%	67,47%	6,07%	4,66%
Ploufragan-Iroise	65,20%	64,47%	5,71%	6,21%
St-Brieuc-Le Plateau - Europe - Balzac	65,80%	65,50%	8,89%	7,61%
St-Malo-La Découverte	59,80%	66,69%	8,65%	6,92%

Quartier	Indicateur Pauvreté	Indicateur Écart des revenus Quartier/Ville	Indicateur Dépendance aux prestations	Indicateur Chômage	Indice de fragilité	rang
Brest-Bellevue	1,000	0,677	0,863	0,754	0,823	1
Brest-Queliverzan Pontaniou	0,508	0,593	0,050	0,497	0,412	9
Lorient-Bois Du Château	0,000	0,437	0,407	0,371	0,304	11
Lanester-Kerfrehour	0,770	1,000	0,659	0,000	0,607	4
Lorient-Kervenane Nord	0,647	0,788	0,462	0,581	0,619	3
Quimper-Kermoisan	0,759	0,430	0,439	0,423	0,513	7
Rennes-Le Blosne	0,529	0,167	0,810	0,690	0,549	5
Rennes-Maurepas	0,326	0,000	0,000	0,233	0,140	12
Rennes-Villejean	0,759	0,379	0,943	1,000	0,770	2
Ploufragan-Iroise	0,283	0,182	1,000	0,711	0,544	6
St-Brieuc-Le Plateau - Europe - Balzac	0,251	0,249	0,497	0,450	0,362	10
St-Malo-La Découverte	0,572	0,328	0,535	0,578	0,503	8

Dotations péréquées garanties par ordre décroissant de dotation par habitant

Quartier	Indice de fragilité	Population INSEE 2013	Dotation par habitant	Dotation « Renouvellement urbain »
Rennes-Maurepas	0,140	6 443	486,26 €	3 132 952 €
Lorient-Bois Du Château	0,304	2 167	393,59 €	852 901 €
St-Brieuc-Le Plateau - Europe - Balzac	0,362	4 128	360,69 €	1 488 927 €
Brest-Queliverzan Pontaniou	0,412	1 930	332,30 €	641 331 €
St-Malo-La Découverte	0,503	3 583	280,86 €	1 006 311 €
Quimper-Kermoyan	0,513	3 792	275,42 €	1 044 376 €
Ploufragan-Iroise	0,544	998	257,76 €	257 245 €
Rennes-Le Blosne	0,549	11 281	254,84 €	2 874 808 €
Lanester-Kerfrehour	0,607	1 907	222,01 €	423 365 €
Lorient-Kervenaneec Nord	0,619	1 767	215,13 €	380 131 €
Rennes-Villejean	0,770	8 963	129,79 €	1 163 319 €
Brest-Bellevue	0,823	7 357	99,81 €	734 335 €
Ensemble des Quartiers		54 316	257,75 €	14 000 000 €



Dotation « Renouveau urbain » consolidée par intercommunalité

Intercommunalité	Quartier	Dotation indicative / quartier	Dotation par intercommunalité
Brest Métropole	Brest-Bellevue	734 335 €	1 375 666 €
	Brest-Queliverzan Pontaniou	641 331 €	
Lorient Agglomération	Lorient-Bois Du Château	852 901 €	1 656 397 €
	Lanester-Kerfrehour	423 365 €	
	Lorient-Kervenane Nord	380 131 €	
Quimper Communauté	Quimper-Kermoyan	1 044 376 €	1 044 376 €
Rennes Métropole	Rennes-Le Blosne	2 874 808 €	7 171 078 €
	Rennes-Maurepas	3 132 952 €	
	Rennes-Villejean	1 163 319 €	
Saint-Brieuc Armor Agglomération	Ploufragan-Iroise	257 245 €	1 746 172 €
	St-Brieuc-Le Plateau - Europe - Balzac	1 488 927 €	
Saint-Malo Agglomération	St-Malo-La Découverte	1 006 311 €	1 006 311 €
Dotation globale		14 000 000 €	14 000 000 €